

Question

Durant la dernière session, le Grand Conseil a longuement discuté de la durée de la formation dans le canton de Fribourg. Il s'agissait concrètement de savoir si cette durée devait passer des 13 ans actuels à 12 ans.

Outre un renvoi à l'étude Pisa, on a présenté une comparaison détaillée du niveau de formation des jeunes fribourgeois par rapport aux autres Suisses. Les résultats obtenus ont démontré qu'ils n'étaient ni moins bons, ni meilleurs que leurs compatriotes.

Finalement, à une faible majorité de 51 voix contre 47, le Grand Conseil s'est rallié à la version du Conseil d'Etat visant le maintien des 13 ans.

Cela a suscité en moi quelques interrogations et je demande au Conseil d'Etat s'il y a une possibilité que mes réflexions soient prises en compte et appliquées ?

Actuellement, on parle beaucoup de la situation économique de la Suisse et on cite souvent à ce propos la formation de la jeunesse. Celle-ci se fonde trop souvent sur de pures connaissances théoriques, mais très éloignées de la pratique.

N'y aurait-il pas une chance de pouvoir réserver sur les 13 ans de formation des jeunes une période de stage pratique ? Il me semble que ces jeunes auraient ensuite une meilleure vision des choses, du domaine économique, du fonctionnement d'une entreprise ou plus généralement de la réalité quotidienne.

Il y a certainement de nombreuses possibilités de trouver des applications pratiques permettant une intégration au monde du travail.

Le 9 février 2005

Réponse du Conseil d'Etat

La question posée par le député Josef Fasel concerne précisément les élèves de l'enseignement secondaire du 2e degré qui suivent une formation gymnasiale en treize ans. Pour compléter leur formation théorique scolaire, il suggère de leur donner la possibilité de passer une période, en principe de quelques semaines, dans des entreprises, des administrations ou des institutions afin de les mettre au contact avec le monde du travail ou la vie pratique. Finalement, il s'agirait de rendre les stages obligatoires et de se donner les moyens de les organiser.

L'idée est intéressante et l'école se doit de conférer une formation qui tienne compte des réalités économiques et sociales. Sa réalisation pratique poserait cependant d'énormes difficultés. Il faut dire que, déjà maintenant, un certain nombre d'élèves de l'enseignement secondaire du 2e degré sont astreints à des stages pratiques.

- Les élèves qui préparent une maturité professionnelle commerciale (MPC) dans les écoles de commerce de Gambach, à Fribourg, et du Collège du Sud, à Bulle, doivent

suivre un stage en entreprise de 24 semaines. Par année, y sont astreints une vingtaine d'élèves à Fribourg et une vingtaine à Bulle environ. La recherche de places de stages pour ces seuls étudiants est déjà difficile et les entreprises qui acceptent de les recevoir ne sont pas nombreuses.

- Les élèves qui préparent une maturité gymnasiale ou le diplôme de l'ECDD et qui envisagent de poursuivre une formation dans le domaine de la santé (Ecole du personnel soignant, techniciens en radiologie, psychothérapeutes etc.) ou dans le domaine du travail social (assistants sociaux, éducateurs spécialisés) doivent suivre un stage de 12 semaines dans une institution telle qu'un hôpital, un home médicalisé, une école spécialisée etc. Le nombre d'élèves astreints à ces stages pratiques est de l'ordre d'une centaine par année. Là aussi, on arrive à une saturation des places disponibles.

Vouloir généraliser la pratique à tous les élèves du secondaire 2 signifierait qu'il faudrait organiser des stages pour environ 900 élèves par année (650 romands et 250 alémaniques). Il est illusoire de penser trouver des entreprises prêtes à accueillir autant d'étudiants durant quelques semaines. Et si on veut que les élèves ne soient pas laissés à eux-mêmes dans l'entreprise mais que des personnes s'occupent des jeunes durant le stage, les entreprises privées devraient employer des personnes spécialement dans ce but, ce que l'on ne saurait exiger d'elles. L'organisation et la surveillance des stages par les écoles demanderaient aussi un effort considérable et plusieurs postes de travail devraient être créés pour en assurer le fonctionnement.

Par ailleurs les élèves des collèges ne sont pas totalement coupés du monde du travail. Beaucoup d'entre eux profitent de leurs vacances d'été ou d'automne pour s'engager dans un job d'été ou de remplacement. D'autres travaillent le week-end ou le soir, dans des magasins par exemple. Certains d'ailleurs doivent le faire par obligation, leurs parents n'ayant pas les moyens de financer complètement leurs études.

Finalement, nous devons rappeler qu'à la suite de la discussion au Grand Conseil de la motion des députés Collaud et Schnyder sur la durée des études gymnasiales, la Direction de l'instruction publique de la culture et du sport s'est engagée à présenter pour la fin de l'année 2005 un rapport sur la durée des études gymnasiales. Ce thème pourrait être à nouveau discuté dans ce cadre-là.

Le Conseil d'Etat estime donc qu'il n'y a pas lieu d'institutionnaliser l'organisation de stages pratiques pour les candidats à la maturité gymnasiale. Les écoles néanmoins veilleront à tenir compte des réalités économiques et sociales, tandis que les étudiantes et étudiants seront encouragés à y être attentifs.

Fribourg, le 26 avril 2005